

Département de l'énergie

V. Fiche d'évaluation d'impact

Mesures législatives et réglementaires

Intitulé du projet:
Projet de loi relatif au financement de la contribution négative de l'État au mécanisme de compensation pour l'année 2023

Ministère initiateur: Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Auteur: Georges Reding
Tél.: 247-84115
Courriel: georges.reding@energie.etat.lu

Objectif(s) du projet: Création d'une base légale pour financer via une contribution de l'État une partie des coûts engendrés par le mécanisme de compensation

Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s) impliqué(e)(s): Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Institut Luxembourgeois de Régulation

Date: 3 février 2023

Mieux légiférer

1. Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,…) consultée(s): Oui: ☒ Non: ☐ [1]

   Si oui, laquelle/lesquelles: Ministère des Finances, Ministère de l''Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Institut Luxembourgeois de Régulation

   Remarques/Observations: …………………………………………………….

2. Destinataires du projet:
   - Entreprises/Professions libérales: Oui: ☒ Non: ☐
   - Citoyens: Oui: ☒ Non: ☐
   - Administrations: Oui: ☒ Non: ☐

[1] Double-click sur la case pour ouvrir la fenêtre permettant de l'activer



Département de l'énergie

3. Le principe « Think small first » est-il respecté? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.:[2] ☒
(c.àd. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité?)

Remarques/Observations: …………………………………………………………

4. Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire? Oui: ☒ Non: ☐
Existe-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière? Oui: ☐ Non: ☒

Remarques/Observations: ……………………………………………………………

5. Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures? Oui: ☐ Non: ☒

Remarques/Observations: pas de régimes d'autorisation et de déclaration visés.

6. Le projet contient-il une charge administrative[3] pour le(s) destinataire(s)? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet?) Oui: ☐ Non: ☒

Si oui, quel est le coût administratif approximatif total?
(nombre de destinataires x coût administratif[4] par destinataire) …………………

7. a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.:☒

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il? …………………

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il? …………………

---

2 N.a.: non applicable

3 Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

4 Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc…).



Département de l'énergie

8. Le projet prévoit-il:
   - une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒
   - des délais de réponse à respecter par l'administration? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒
   - le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

9. Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p. ex. prévues le cas échant par un autre texte)? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

   Si oui, laquelle: ………………………………………………..........................

10. En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

   Si non, pourquoi? ………………………………………………..........................

11. Le projet contribue-t-il en général à une:
   a. simplification administrative, et/ou à une Oui: ☐ Non: ☒
   b. amélioration de qualité règlementaire? Oui: ☐ Non: ☒

   Remarques/Observations: ……………………………………………………………

12. Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

13. Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'État (e-Government ou application back-office)? Oui: ☐ Non: ☒

   Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système: ....

14. Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

   Si oui, lequel? ………………………………………………………………

   Remarques/Observations: ……………………………………………………..



Département de l'énergie

Egalité des chances

15. Le projet est-il:
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes? Oui: ☐ Non: ☒
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui: ☐ Non: ☒
  Si oui, expliquez de quelle manière: ………………………………………………..

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui: ☒ Non: ☐
  Si oui, expliquez pourquoi: Le projet de règlement grand-ducal vise les rémunérations à accorder à des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables sans considération quant à l'identité des exploitants de ces installations.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui: ☐ Non: ☒
  Si oui, expliquez de quelle manière: ………………………………………………

16. Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒
    Si oui, expliquez de quelle manière: ………………………………………………

Directive « services »

17. Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation[5] ? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

    Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Économie:
http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march__int__rieur/Services/index.html

18. Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers[6] ? Oui: ☐ Non: ☐ N.a.: ☒

    Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Économie:
http://www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march__int__rieur/Services/index.html

---

[5] Article 15, paragraphe 2, de la directive « services » (cf. Note explicative p. 10-11)

[6] Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)